

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 mai 2012**

Nombre de conseillers en exercice .....	15
Nombre de présents .....	11
Vote par procuration.....	1
Nombre de votants.....	12
Date de convocation du conseil municipal:	lundi 30 avril 2012

L'an deux mil douze, le quatre mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Patricia MLAKAR, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absent excusé : M. Yves LAMORRE a donné procuration à Mme Danièle MARTIN, M. Jean-François MALECOT, M. Jacques DROUCHAUX et Mme Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

**01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2012**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2012/009 : appartement et cellier cadastrés section A n° 710 d'une superficie de 829 m<sup>2</sup>, situés 7 rue du Puits de la Roche.
  - DIA 2012/010 : maison et terrain cadastrés section B n° 299 d'une superficie de 411 m<sup>2</sup>, situés 3 rue de la Résistance.
  - DIA 2012/011 : terrain cadastré section D n° 230 pour partie d'une superficie de 830 m<sup>2</sup>, situé 33 bis rue du Bois de l'Ajonc.
- DIA 2012/012 : immeuble cadastré section C n° 864 d'une superficie de 125 m<sup>2</sup>, situé 14 rue Jarry.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

**03- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le contrat de Frédéric GUILLEMET arrive à son terme le 19 juin 2012. De manière à pouvoir le stagiairiser, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif car il n'existe pas de filière spécifique pour le poste d'ASVP. Dans l'avenir, le poste d'ASVP devrait intégrer officiellement la filière de la police municipale mais ce n'est pas le cas actuellement. Les communes ont le choix d'intégrer les ASVP dans la filière administrative ou technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à ouvrir un poste d'adjoint technique à compter du 20 juin 2012.

#### **04- ADHESION AU FLES**

La commune avait supprimé son adhésion au FLES, Fond Local d'Emploi Solidarité, mais devant l'obligation de mettre en place un suivi du parcours et de la formation des contrats d'accompagnement dans l'emploi la collaboration de cette association reconnue par Pôle emploi, s'avère très utile. Le montant de la cotisation est libre. A titre d'information, le FLES, en 2011, a financé en moyenne 338 € de formation par salarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au FLES, Fonds Local Emploi Solidarité en versant une somme de 300 €.

#### **05- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

3 associations ont demandé une subvention :

- Richelieu XVII-XXI : 200 €,
- Vocalises richelaises : 250 € pour une rencontre de chorales le lundi 14 mai à 14h,
- Association sportive de l'école Marie Curie : 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder les subventions demandées par les associations nommées dans le corps de la délibération.

#### **06- HORAIRES DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

Les conseils d'école de Marie-Curie et Mermoz ont voté à l'unanimité pour la semaine de 4 jours et demi :

- Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h30 et 13h-15h15,
- Mercredi : 8h30-11h30

Le conseil d'école de Jean de la Fontaine a voté pour garder la semaine de 4 jours pour l'année 2012-2013 et conserver les horaires actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider les horaires suivants pour l'année scolaire 2012-2013 :  
Ecole élémentaire : sur 4,5 jours  
- Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h30 et 13h-15h15,  
- Mercredi : 8h30-11h30  
Ecole maternelle : sur 4,5 jours :  
- Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h45-11h45 et 13h15-15h30,  
- Mercredi : 8h45-11h45

## **07- HORAIRES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET GRATUITE DE LA PREMIERE HEURE DE L'APRES-MIDI.**

Suivant les choix réalisés pour les horaires des écoles, la commune devra définir les horaires de l'accueil périscolaire. Pour l'école élémentaire, M. le Maire a annoncé la gratuité de la première heure dans le cas où l'école finirait à 15h15, c'est-à-dire de 15h15 à 16h15 pour l'école élémentaire et de 15h30 à 16h30 pour l'école maternelle.

Pour l'année 2011-2012, les horaires étaient les suivants :

- Matin : 7h30 - 8h30
- Soir : 16h00 - 18h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider les horaires suivants pour l'année scolaire 2012-2013 pour l'accueil périscolaire:
  - Maternelles : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h30 à 8h45 et de 15h30 à 18h30 avec la première heure de l'après-midi gratuite, (de 15h30 à 16h30) et le mercredi de 7h30 à 8h45,
  - Elémentaires : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et de 15h15 à 18h30 avec la première heure de l'après-midi gratuite (15h15 à 16h15) et le mercredi de 7h30 à 8h30.

## **08- CAUTION POUR LE MATERIEL**

La commune prête divers matériels comme des bancs, des chaises, etc. Certains éléments sont rendus dégradés. La mise en place d'une caution pourrait permettre que les emprunteurs prennent soin du matériel prêté.

Il est proposé la mise en place d'une caution de 100 € pour tout prêt de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place une caution pour tout prêt de matériel de la commune, excepté le podium et le parquet, d'un montant de 100 €.

## **09- CONVENTION AVEC LES FIORETTIS**

Depuis plusieurs années, la commune et l'ITEP ont nouées des relations de partenariat dans différents domaines.

Cette convention pourrait s'orienter autour de plusieurs axes :

- Mise à disposition du savoir-faire de l'ITEP (espaces verts, bâtiments et restauration),
- Culturel (portes ouvertes, visites EHPAD, animations écoles, soirées cinéma),
- Social et professionnel (groupes de travail avec agir pour l'emploi),
- Axe sur les relations avec le club de football,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ITEP, les Fiorettis.

#### **10- TRAVAUX RUE DE LOUDUN ET RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

De façon à réaliser les travaux de la rue de Loudun et de la rue de l'hôtel de ville, en même temps que les travaux des halles, il est nécessaire de lancer une consultation rapidement.

Il semble souhaitable de s'attacher les services d'un cabinet de maîtrise d'œuvre qui sera chargé de la réalisation du cahier des charges et du suivi des travaux.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à lancer cette consultation et à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet qui sera choisi par la commission travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour recruter un cabinet de maîtrise pour la rue de Loudun, la rue de l'hôtel de ville et la rue de la lisière et de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet choisi par la commission travaux.

#### **11- RESTAURATION DU TABLEAU « PORTRAIT DE RICHELIEU SUR PIEDS »**

La commission restauration de la DRAC s'est réunie le 6 avril à Clermont-Ferrand pour étudier la demande de subvention pour la restauration du tableau « portrait de Richelieu en pied ». Un avis favorable a été émis et la commune devrait bénéficier d'une subvention d'un minimum de 50 % du montant HT de la dépense.

Le montant des travaux est de 8 480 € HT, soit 10 142,08 € TTC et la subvention d'un minimum de 4 240 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC. Le coût de la restauration était prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC d'un montant minimum de 4 240 € pour la restauration du tableau « portrait de Richelieu sur pieds ».

#### **12- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

De manière à intégrer la subvention de la DRAC et les subventions de fonctionnement qui se sont rajoutées, il est nécessaire d'ajuster les crédits.

Projet de DM :

Dépenses de fonctionnement :

- Subvention à l'asso sportive de l'école Marie Curie : + 250 €,
- Subvention aux vocalises richelaises : + 250 €,
- Adhésion au FLES : + 300 €,
- Subvention à « Richelieu XVII-XXI » : + 200 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement : - 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative budgétaire n°1 comme indiqué dans le corps de la délibération et dans le tableau récapitulatif joint.

### **13- EMPRUNT BFT**

Le taux pour l'emprunt de 1 050 000 € qui sera consolidé en juin a pu être renégocié et sera de 3,00 % au lieu de 3,65 % annoncés initialement. Rappelons que la durée de cet emprunt est de 20 ans. La consolidation de cet emprunt se fera au 15 juin 2012 et commencera à être remboursé en 2013.

Cette renégociation entraîne un gain en intérêts d'un montant supérieur à 72 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la renégociation de l'emprunt de 1 050 000 € avec la BFT à un taux de 3,00 % au lieu de 3,65 % prévus initialement.

### **14- ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION LOCALE DES SECTEURS SAUVEGARDES**

Lors d'un Conseil Municipal précédent, vous avez réélu des membres titulaires et suppléants de la commission locale. Or, il a été oublié d'élire un membre suppléant pour finaliser. Il est donc nécessaire d'élire un membre suppléant.

Pour rappel :

Membres titulaires :

- Etienne MARTEGOUTTE,
- Danièle MARTIN,
- Pierre GRAVEL,
- Jean-Claude GARNIER,
- Alain GROLLAUD,
- Philippe THIOT.

Membres suppléants :

- Michel AUBERT,
- Françoise BRABAN,
- Frédérique JARDIN,
- Jacques DROUCHAUX,
- Yves LAMORRE,
- Arnaud SACCOMANDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Elit Arnaud SACCOMANDI comme membre suppléant de la commission locale du secteur sauvegardé.

### **15- VENTE VEHICULE**

La commune a acheté un véhicule de type camion benne pour remplacer la 205 camionnette qui n'est plus dans un état suffisant pour passer le contrôle technique sans faire de grosses réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser M. le Maire à céder le véhicule 205 camionnette immatriculé 6321 TZ 37 et à le sortir de l'inventaire communal.

**16- ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DES HALLES**

La commune réalise actuellement les travaux de restauration des Halles de Richelieu. Le Conseil doit décider si la commune souscrit une assurance dommage ouvrage pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à souscrire une assurance dommage ouvrage pour les travaux de halles après l'analyse des offres réalisée par la commission des travaux.

<b>Le Maire,</b>	Signature	<b>Les adjoints</b>	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Jean-Claude GARNIER	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
<b>Les Conseillers Municipaux</b>			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Patricia MLAKAR	
Françoise BRABAN		Jean-François MALECOT	
		Philippe THIOT	